

Des contaminations record de plastiques en eau douce

Si la pollution par les plastiques des océans est fortement médiatisée, celle dans les eaux douces l'est moins. Or, il pourrait s'agir d'un problème sanitaire et environnemental majeur.



Amas de déchets flottants, Hô Chi Minh-Ville, Vietnam.



© IRD/M. Boné

Microplastiques triés en laboratoire, Hô Chi Minh-Ville, Vietnam.

PARTENAIRES

Centre asiatique de recherche sur l'eau (CARE), Ho Chi Minh University of Technology, Vietnam

Institut des géosciences de l'environnement (IGE), Grenoble, France

Laboratoire d'anthropologie des mondes contemporains (LAMC), Université libre de Bruxelles (ULB), Belgique

Laboratoire « eau, environnement, systèmes urbains » (LEESU), université Paris-Créteil, France

Du plastique partout. Dans les arbres, les rues, les champs, les rivières de la région de Hô Chi Minh-Ville au Vietnam. La situation est si préoccupante qu'en arrivant sur place en 2015, une équipe jusque-là spécialisée dans la contamination de l'environnement par les métaux, décide de réorienter ses recherches et de se consacrer à la pollution engendrée par les plastiques : ceux, macroscopiques, qui se voient, mais aussi ceux, dégradés, invisibles, qui se mêlent à l'eau ou aux poussières et dont la taille est inférieure à 5 millimètres.

Les chercheurs réalisent alors que si les plastiques font l'objet de recherches et de suivis dans les pays du Nord, ou dans le milieu océanique, il n'en est rien dans les pays du Sud, où pourtant les systèmes de traitement de l'eau et des déchets sont les plus déficients.

En collaboration avec des équipes travaillant en France, ils étudient l'eau du fleuve Saïgon au cœur de la mégapole d'Hô-Chi-Minh-ville. Mais rapidement, les protocoles imaginés pour un fleuve comme la Seine sont dépassés par les concentrations locales en microplastiques : les temps de pose des filets pour collecter les contaminants plastiques passent de trente à une minute pour éviter les problèmes de saturation. Les résultats montrent alors que la concentration en macroplastiques dans les eaux saïgonaises est 700 fois supérieure à celle d'une rivière traversant une mégapole d'un pays développé ; et celle des microplastiques est 1 000 fois plus élevée. Un litre d'eau « potable » peut ainsi contenir plus d'une centaine de fibres plastiques, avec un effet sanitaire inconnu sur l'environnement comme sur la santé. Ces mêmes fibres se retrouvent aussi dans l'atmosphère et sont donc potentiellement présentes dans les poumons des populations.

Face à l'urgence de la situation, en 2018, une exposition en français, en anglais et en vietnamien a été organisée par les scientifiques pour informer les citoyens sur la filière du plastique au Vietnam. Une approche « coup de poing » qui a suscité le débat, et peut-être une certaine prise de conscience.



SCIENCE et développement durable

75 ANS
DE RECHERCHE AU SUD

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2019

Direction éditoriale

Marie-Lise Sabrié, Thomas Mourier, Corinne Lavagne

Rédaction

Viviane Thivent

Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

Correction

Stéphanie Quillon

Les photos de cet ouvrage sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture

Peinture d'art haïtien, Port-au-Prince, *Haïti* par H. Jackson. © Paul Kim - Banque d'images Alamy

Photos pages de partie

Partie 1 – Accès à l'eau, Burkina Faso. © IRD/B. Ouattara

Partie 2 – Volcan Cotopaxi en activité, Équateur. © IRD/J. P. Verdesoto

Partie 3 – Fruits rouges (*Aframomum*), forêt du Mayombe, République démocratique du Congo. © IRD/E. Katz

Partie 4 – Forêt tropicale humide des South Western Ghats, Inde. © IRD/G. Michon

Partie 5 – Atelier d'observation du soleil, Sénégal. © IRD/R. Nisin

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.